

SEANCE DU 17 JANVIER 2019

L'an deux mille dix neuf le dix sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Frédéric SEMPER, Geneviève LEGRAND, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Karine MALLEVILLE, Bernard MAGES, Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC, Annick IGLESIAS (pouvoir à Mme ROUMIGUIERES).

Convocation du 10 janvier 2019.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu de la séance du 04 décembre 2018 :

Mme LEGRAND et Mme ROUMIGUIERES ont réalisé une enquête auprès des forains. Ces derniers sont plutôt hostiles au changement de date de la foire mensuelle, ils ont d'autres foires ou marchés ailleurs le mercredi. Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Délibération pour convention de travaux pluvial avec la CCQRGA :

La Communauté de Communes propose de signer une convention constitutive de groupement de commande pour les interventions sur les réseaux et ouvrages d'eaux pluviales. Après appel d'offres, une entreprise serait retenue pour la réalisation de ces interventions.

Mme le Maire estime que cette procédure est compliquée à mettre en œuvre pour le pluvial, en ce moment nous n'avons pas de pluvial à refaire. De plus, nous ignorons comment sera assuré l'entretien du réseau pluvial. La Communauté de Communes souhaite connaître nos besoins, actuellement nous avons surtout besoin de curages de fossés.

Le Conseil Municipal est opposé à cette convention.

Mme ROUMIGUIERES signale que 3 personnes supplémentaires ont été recrutées pour le tourisme au niveau intercommunal. L'office de tourisme de Saint Antonin est classé en catégorie 1, celui de Laguépie est considéré comme un simple point d'information. Mme Terset, responsable de l'office de tourisme intercommunal, a évoqué la suppression des emplois de Varen et de Verfeil car les personnes ne s'occupent pas uniquement des offices, par exemple l'animatrice de Varen travaille aussi à l'école.

III-Délibération renouvellement convention assurance statutaire CDG :

En 2015, la Commune a signé la convention d'assistance à la gestion des contrats d'assurance statutaire. Cette convention doit être renouvelée pour 3 ans, la participation communale reste inchangée soit 5,5% du montant de la prime appelée par la CNP. Le Conseil Municipal donne son accord.

Délibération reçue à la Préfecture le 24 janvier 2019.

IV-Les 2 Rivières :

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'il n'y a pas d'avancée sur l'enquête de gendarmerie, cela risque de prendre du temps.

Nous proposons à M. Doucet la cuisine de l'escale, c'est lui qui doit déterminer si elle est aux normes, si ce n'est pas le cas son assurance paierait les travaux de mise aux normes. L'assurance doit aussi être d'accord pour rembourser la perte d'activité, M. Doucet recommencerait son activité au mois d'avril à l'escale, mais tout cela dépend du résultat de l'enquête.

Pour l'escale, nous avons beaucoup de demandes en ce moment de personnes qui souhaitent réserver. Nous avons dû refuser la colonie pour cet été car nous n'avons pas encore obtenu l'agrément de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

Mme le Maire propose de prendre un arrêté de péril imminent pour le bâtiment des 2 Rivières.

M. GARRIGUES estime que M. Doucet a eu tort de vouloir régler la situation à l'amiable en engageant un expert d'assurés pour négocier avec l'expert de l'assurance. Il aurait dû engager une procédure judiciaire pour aller plus vite.

M. FABRE propose d'informer la Préfecture qu'il y a un danger, le bâtiment étant situé à proximité de deux rues et de la voie ferrée. Il faut aussi indiquer aux personnes que pour l'instant nous n'avons que de l'hébergement, si ces personnes peuvent attendre mi-février, à ce moment-là nous en saurons plus.

M. GARRIGUES signale que l'assurance paiera le loyer mais nous ignorons le montant du remboursement de l'assurance.

V-Camping : remise aux normes et bail précaire pour un an à Franklin Fernandez :

La DSP (Délégation de Service Public) a été déclarée sans suite, l'Assemblée doit maintenant délibérer afin d'établir un bail précaire pour un an ou jusqu'au 31 décembre 2019. Le Conseil Municipal donne son accord pour un bail précaire jusqu'au 31 décembre.

Délibération reçue à la Préfecture le 24 janvier 2019.

Mme le Maire rappelle qu'il faudra relancer la DSP du camping pour l'année prochaine.

Pour cela, différents travaux sont à effectuer au camping : nettoyage, réfection de toiture, couper les ailantes...

M. GARRIGUES souhaite que l'on demande un devis d'élagage pour les tilleuls et les mûriers platanes.

Mme le Maire signale que M. Pirard doit nous faire un devis pour l'élagage des deux platanes de part et d'autre du pont de l'Aveyron, nous pourrions aussi le solliciter pour le camping.

Mme le Maire demande à M. GARRIGUES d'établir un devis pour les toitures.

Le matériel à l'intérieur des bengalis est abimé (gazinière, matelas...), ces tentes étaient démontées chaque année, ce n'est plus le cas.

VI-Travaux à réaliser en 2019 :

Mme le Maire rappelle les différents travaux qui doivent être réalisés ou terminés en 2019 :

- mise aux normes de l'alarme incendie de l'escale
- installation d'une alarme incendie au centre de loisirs
- travaux de la salle des fêtes (pour le porche nous devons attendre qu'Enedis ait fini ses travaux)
- aménagement du parvis de la mairie par l'entreprise Garrigues. Des tapis podotactiles seront installés au pied et en haut des marches de l'église ainsi qu'au bas des marches de la mairie, plus une rampe d'accès à la porte de la mairie.
- restauration du pigeonnier : l'association Citrus est intéressée par ce projet, car elle n'a plus de chantiers d'insertion. La rénovation de la ferme Maurel est arrêtée pour l'instant, il n'y a pas eu de dépôt de permis de construire pour la suite des travaux ni de demande de subvention auprès du Pays Midi-Quercy. L'association attend la désignation d'un nouveau délégué régional.

Départ de Mme LEGRAND à 22 heures 43.

- rénovation du Puech Haut
- travaux au camping
- finir la signalétique dans le village
- construction du nouveau bâtiment au boulodrome.

VII-Questions diverses :

VII-1-Ecole :

Le directeur académique des services de l'Education Nationale a adressé un courrier électronique sur l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

M. GARRIGUES rappelle que les parents d'élèves ont voté pour le retour aux 4 jours. Mme le Maire signale que le conseil d'école a voté pour les 4,5 jours, les parents d'élèves étaient partagés sur ce point. Pour l'organisation de la semaine scolaire, elle contactera les enseignantes.

VII-2-Participation mutuelle santé + astreintes :

Lors des entretiens professionnels, certains agents ont demandé que la commune participe à leur mutuelle santé. Il faut se renseigner pour savoir si c'est une obligation comme dans le secteur privé et si oui, cela s'applique-t-il aussi aux agents non titulaires ? Le problème est que tous les agents n'ont pas la même mutuelle santé.

M. Leroy a demandé le paiement d'astreintes pendant l'été lorsqu'il doit rester disponible pour suppléer l'autre maître nageur. Le conseil municipal n'est pas favorable.

VII-3-Courrier de Mme Astoul et de M. Rigole :

Mme Astoul et M. Rigole se plaignent de ne pas avoir été informés tout de suite après la séance du conseil municipal du 4 décembre 2018. Ils ont reçu un courrier une semaine plus tard, aucun conseiller ne leur a adressé un sms juste après la séance.

Mme le Maire fait remarquer que cela n'a pas de sens car nous avons un mois pour leur répondre et nous l'avons fait de manière officielle.

De plus, ils semblent dire qu'ils ont été évincés, la commune ne leur avait rien promis et ils peuvent toujours faire une offre pour la prochaine DSP.

VII-4-Grand débat national :

La Préfecture nous a transmis les documents pour participer au grand débat national, il s'agit de questionnaires à choix multiples. S'il faut cocher les réponses, Mme le Maire estime que ce n'est plus un débat.

Séance levée à 0 heure 05.